

RAPPORT SYNTHÉTIQUE DES DÉCHETS 2022



La Communauté de communes du Pays Loudunais exerce la compétence collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés depuis le 1^{er} janvier 1993. Ce service est composé de :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles ainsi que les déchets d'activités économiques assimilés, en porte à porte ;
- la collecte des emballages ménagers recyclables, en porte à porte ;
- la collecte des points d'apport volontaire pour les papiers et le verre ;
- la gestion des 5 déchèteries du territoire.

LES INDICATEURS TECHNIQUES EN 2022



9 515 TONNES

de déchets (gravats compris)

ont été apportées en déchèterie
soit une baisse par rapport à 2021.



4 409 TONNES

d'Ordures Ménagères
Résiduelles (OMR)

ont été collectées, soit une baisse
de 5% par rapport à 2021.

2 800 TONNES

de déchets recyclables dont



1 150 TONNES

d'emballages recyclables

en augmentation de 25 % depuis l'extension des consignes de tri.



1 198 TONNES

de verres

les tonnages stagnent ces dernières années.



458 TONNES

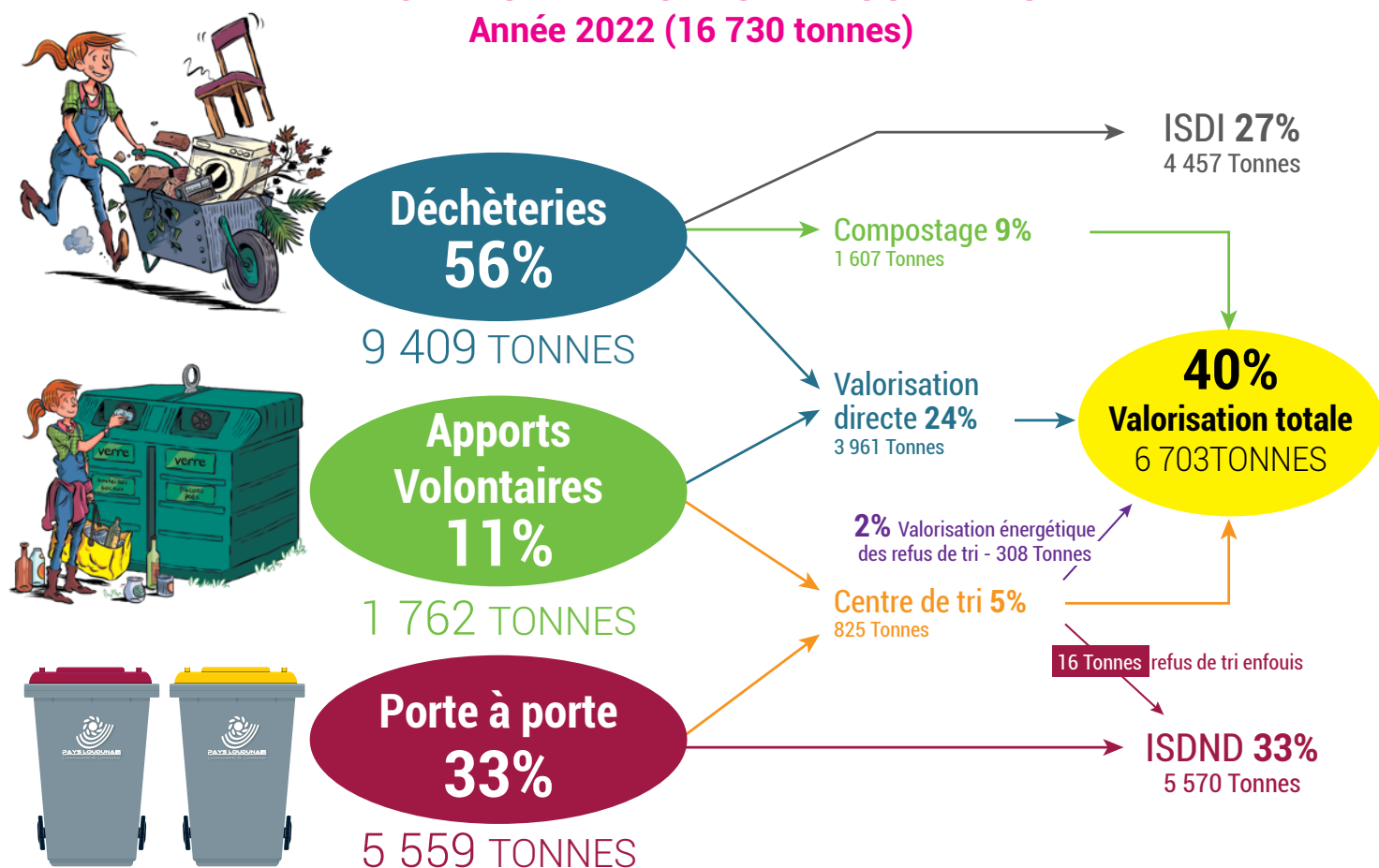
de papiers

en forte baisse par rapport à 2021 qui était une année particulière
du fait de la reprise de la collecte des papiers assimilés avec les
établissements scolaires.

SYNOPTIQUE DES DÉCHETS TRAITÉS EN 2022

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Année 2022 (16 730 tonnes)



*ISDI : Installations de stockage de déchets Inertes / *ISDND : Installations de stockage de déchets non dangereux.

Évolution de la production de déchets depuis 6 ans

Flux (en tonnes)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ordures Ménagères	5 130	4 700	4 695	4 550	4 643	4 409
Emballages recyclables	862	995	1 065	1 075	1 147	1 149
Verre	1 059	1 110	1 127	1 158	1 239	1 198
Papiers	421	465	552	461	573	458
Déchèterie	9 608	8 877	8 862	8 630	9 843	9 515
Total	17 080	16 146	16 301	15 874	17 445	16 730

Pour rappel, l'un des objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte est d'être sous la barre des 14 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés en 2020.

Comparaison de production des déchets de la C.C.P.L. avec le reste du territoire :

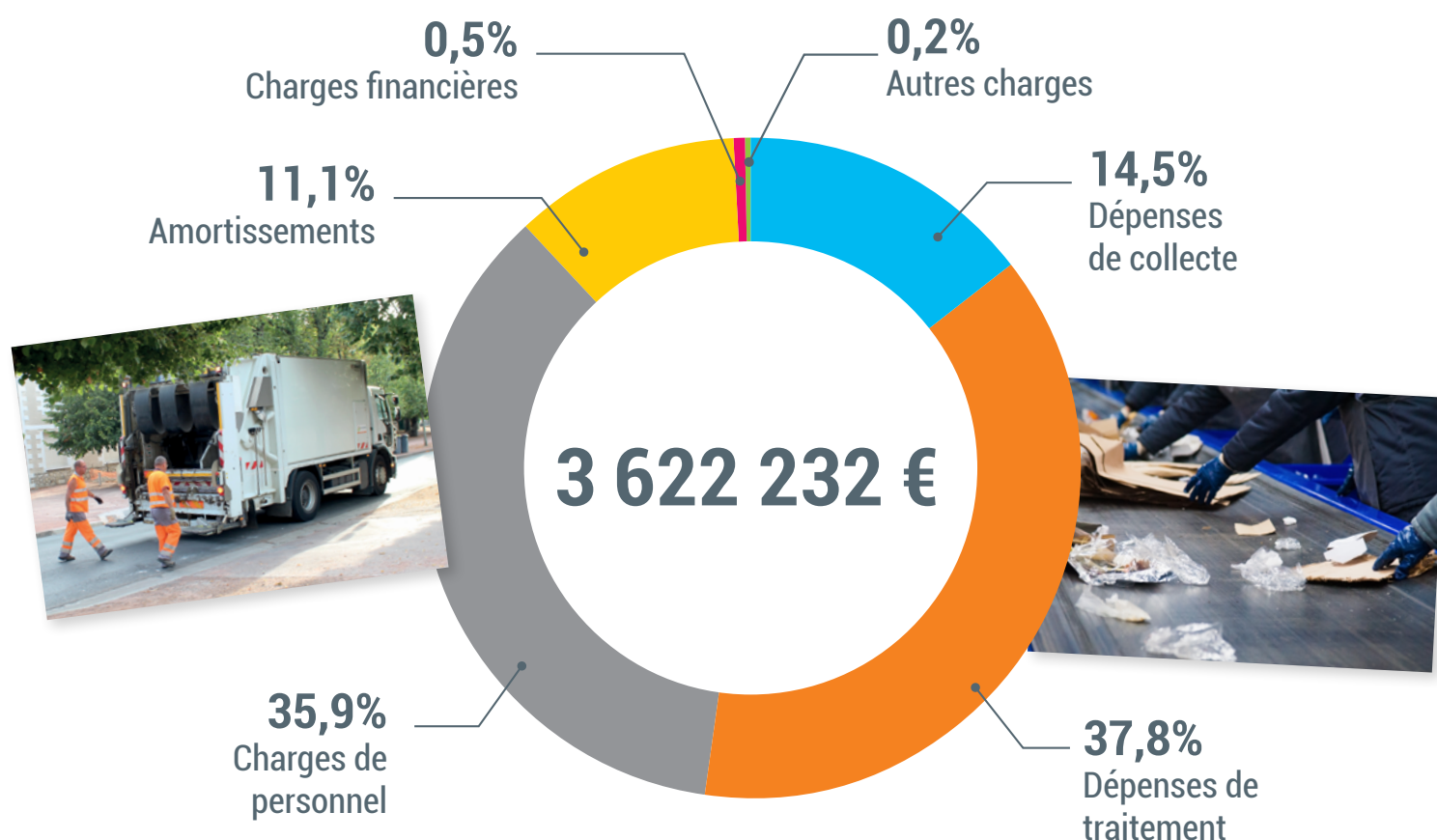
En kg/hab./an	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages Ménagers Recyclables	Apports en déchèterie	Total
CCPL (2022)	175	111	201	487
Département (2021)	196	89	310	595
Région (2021)	236	101	361	698

LES INDICATEURS FINANCIERS

LES DÉPENSES

Elles s'élèvent à 3 622 232 € TTC et regroupent les charges de personnel ainsi que les coûts de collecte et de traitement. Elles sont réparties comme suit :

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement en 2022



Les actions menées en 2018 (*optimisation de la collecte, extension des consignes de tri, contrôle d'accès en déchèterie, collecte des papiers assimilés...*) ont permis au Pôle Déchets de mieux maîtriser ses coûts et de baisser le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), pour les communes de moins de 2 000 habitants. C'est un souhait unanime des élus lors du vote en conseil communautaire du 22 mars 2017 (*délibération n°2017-3-40*).

Coût du service pour les différents flux

Le coût du service correspond au coût complet du flux, déduit des aides perçues et additionné des charges de TVA.

En € TTC par tonne	Ordures Ménagères Résiduelles	Déchets Ménagers Recyclables*	Gestion des déchèteries	Total
Coût du service	297,28 € TTC	6,23 € TTC	106,82 € TTC	410,33 € TTC

*Les Déchets Ménagers Recyclables correspondent à l'ensemble des emballages recyclables, du verre et des papiers.

Évolution des coûts pour les 7 dernières années

En € TTC	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses	2 716 782,99 €	2 724 618,23 €	2 707 685,58 €	2 864 693,49 €	3 091 324,00 €	3 399 875,00 €	3 622 232,00 €

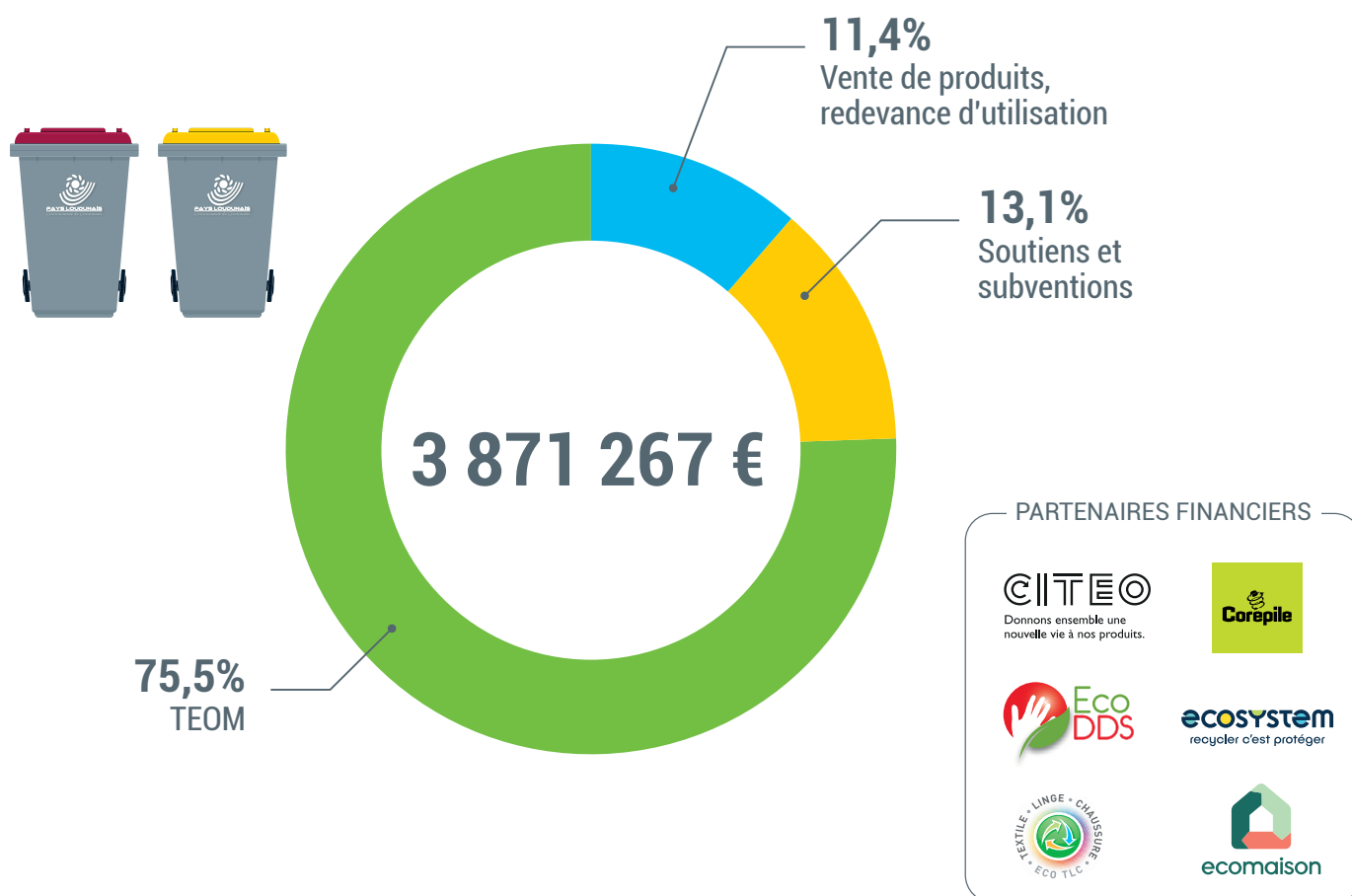
Les dépenses ont augmenté par rapport à 2021 suite à la hausse des coûts de collecte et de traitement ainsi que de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

L'objectif pour la CCPL est d'améliorer sa maîtrise des coûts en mettant en place des actions de prévention des déchets et d'optimisation du service (*Tarification Incitative, Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés...*).

LES RECETTES

Elles sont de 3 871 267 € TTC, en légère hausse par rapport à 2021. Les recettes sont réparties comme suit :

Répartition des recettes réelles de fonctionnement en 2022



Évolution des recettes depuis les 7 dernières années

En € TTC	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes	3 253 536 €	3 346 204 €	3 083 585 €	3 326 387 €	3 280 412 €	3 704 406 €	3 871 267 €